

PROCES VERBAL

Réunion de bureau

Lundi 5 mai 2025 à 18H

Salle de réunion Communauté de Communes du Val d'Amour

Présents

Pour avis technique

Etienne Rougeaux	P
Virginie Pate	Exc
Alain Bigueur	P
Paulette Giancatarino	P
Philippe Brochet	P
Sandra Hählen	P
Stéphane Ramaux	P
Jean Marie Truchot	Exc
Jean Baptiste Chevanne	P
Christian Vuillet	Exc
Jean Théry	P

Rémi Gauthier	P
---------------	---

Philippe Brochet est nommé secrétaire de séance.

1. Décisions suite au vote du budget

Le bureau valide à l'unanimité les décisions suivantes :

- Autoriser le Président à signer les plans de formation et les conventions liées à celles-ci.
- Autoriser le Président à signer les conventions de mises à disposition de personnel communal ou intercommunal, et permettre le remboursement des charges;
- Autoriser le Président à signer les conventions pour les mises à disposition de locaux.
- Valider la cotisation annuelle à Initiative Dole Territoires et autoriser la Vice-présidente à signer les actes à intervenir (**250€**);
- Autoriser le Président à signer une convention d'objectifs et de moyens avec :
 - Initiative Dole Territoires pour 2025 pour l'accompagnement à la création d'entreprises (**6 000€**);
 - La Mission Locale Dole Revermont pour 2025 selon le nombre de jeunes accompagnés par l'organisme;
- Valider l'aide individuelle à la participation aux salons professionnels à hauteur de 500€ en contrepartie d'une prestation touristique.
- Autoriser le Président à signer une convention de partenariat avec Made in Jura pour l'attractivité du territoire et des entreprises (**9 600€**);
- Autoriser le Président à déposer tout dossier de demande de financement afférente au projet de GPECT.
- Autoriser le Président à signer une convention avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et le CRIJ de Franche-Comté dans le cadre du dispositif Carte avantages jeunes avec la Médiathèque pour l'année scolaire 2025-2026;
- Autoriser le Président à signer une convention JUMEL avec le Conseil Départemental du Jura ;

- Autoriser le Président à signer une convention de mise à disposition des locaux des espaces culturels de Mont-sous-Vaudrey et Bel Air.
- Autoriser le Président à signer une convention de prêt du matériel d'animation de la MDJ.
- Autoriser le Président à signer une convention d'objectifs avec l'Association des Amis de la Clairière de Chaux + attribution subvention **(1 700€)** ;
- Autoriser le Président à signer une convention d'objectifs avec l'Association Musica'Loue + attribution subvention **(18 715€)** ;
- Autoriser l'attribution d'une subvention à l'Association Lé Z'Uns lé Z'Aulnes **(1 000€)** ;
- Autoriser le Président à signer une convention d'objectifs avec la ligue de l'enseignement de Franche-Comté pour soutenir l'écran mobile de Mouchard + attribution subvention **(3 400€)** ;
- Autoriser le Président à signer une convention d'objectifs avec l'Association Promodégel pour un concert dans le cadre des Nuits (Re)belles + attribution subvention **(2 300€)** ;
- Autoriser le Président à signer une convention d'objectifs avec le Comité des fêtes de Cramans pour le Little Town festival + attribution subvention **(8 000€)** ;
- Autoriser l'attribution d'une subvention à l'Association Terre d'Emerveilles pour le festival photos « Rural d'Amour) **(600€)** ;
- Autoriser l'attribution d'une subvention à la Cie Morula pour des cours de danse décomplexée dans l'Espace culturel de Mont-sous-Vaudrey **(300€)** ;
- Autoriser le Président à signer une convention d'aide à la création à la Cie le Gazouillis des Eléphants **(1 000€)** ;
- Autoriser le Président à signer avec la CAF les conventions et avenants de prestation de service et tout autre document en lien avec les aides accordées au fonctionnement et à l'investissement des ALSH, du RPE, de la micro-crèche, du LAEP et du secteur jeunes, ainsi que les demandes de subventions dans le cadre des appels à projets « Fonds Publics et Territoires » (FPT) ;
- Autoriser le Président à solliciter les subventions complémentaires et signer les conventions qui s'y rattachent.
- Autoriser le Président à solliciter les subventions mobilisables sur les dossiers enfance et petite enfance ;
- Autoriser le Président à signer des conventions avec un établissement d'accueil des personnes âgées ;
- Autoriser le Président à signer tout engagement (contrats, conventions, ...) dans le but de favoriser la professionnalisation des assistantes maternelles (intervenants pour conférences, animations, formations, fêtes...).
- Autoriser le Président à signer tout engagement (contrats, conventions, ...) dans le but de faire vivre le projet pédagogique de la micro-crèche (intervenants, animations, formations, fêtes...).
- Autoriser le Président à signer une convention d'objectifs avec le collège de Mont-sous-Vaudrey.
- Autoriser la facturation d'animations et de seniors en vacances pour rembourser les frais associés, notamment les frais de transports ou de location.
- Autoriser les attributions des subventions suivantes :
 - Radeliers de la Loue **(900€)** ;
 - Croqueurs de pommes Jura Val d'Or **(900€)** ;
 - Amis de Vaulgrenant **(4 750€)** ;
 - Vignerons du Haut Val d'Amour **(900€)**.

En l'absence du président, le bureau à l'unanimité

- Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec la plateforme RH **(16 000€)** ;

A noter que deux demandes de subvention ont fait l'objet d'un avis défavorable de la commission culture et n'ont pas été inscrites au BP 2025 :

- Foyer Rural Mouchard pour son « festival » (=fête de la musique) **(2 000€)** ;
- Association Théâtre école du Val d'Amour **(3 950€)**.

2. Zone d'activité de Bel Air

2.1. Plan de financement

Il convient de modifier le plan de financement de la zone d'activité au regard des dépenses réellement engagées pour modifier la demande de DETR.

Le bureau à l'unanimité valide la modification de la délibération n° 92/2024 du 13 mai 2024 comme suit :

Dépenses		Recettes	
Total des dépenses HT	1 444 756.40€	DETR 35%	505 664.74€
		Autofinancement	939 091.66€
TOTAL	1 444 756.40 €	TOTAL	1 444 756.40 €

2.2. Vente de terrain à la SCI La Médocaine du Bel Air

Conformément à la délibération du conseil communautaire n°11/2025 du 10 février 2025, le bureau a la compétence pour valider les surfaces définitives de cessions à la SCI la Médocaine du Bel Air.

Les surfaces relevées sur les plans définitifs fournis par ABCD correspondent à la surface initiale indiquée à la délibération à savoir 2 692m². Le bureau à l'unanimité entérine cette surface de vente.

2.3. Vente de terrain à l'UCAFT

Lors du dernier bureau, les responsables de l'UCAFT ont été rencontrés au sujet de l'acquisition du terrain sur la zone d'activité de Bel Air. La commission a fait une proposition tarifaire qui permet de moduler le prix de vente des terrains en fonction des surfaces acquises.

Pour fixer les tarifs, la collectivité a pris en compte les tarifs pratiqués sur les intercommunalités du secteur et du contexte de raréfaction des terrains. Un effort a déjà été consenti sur le tarif proposé à l'UCAFT.

Par ailleurs, le contexte actuel des finances publiques engage les élus à ne pas faire porter le coût d'aménagement d'une zone économique par la fiscalité locale. On ne peut effectivement pas céder du terrain à des tarifs plus bas et en parallèle proposer un accroissement d'impôts. Il faut également tenir compte de la bonne santé financière de la filière Comté sur le territoire.

Le bureau propose un maintien du tarif proposé par la commission à 15€ HT du m², et l'intégration des conditions liées à la construction pour finaliser la vente.

3. Accord local pour la constitution du conseil communautaire

De droit commun, le conseil communautaire serait composé de 35 conseillers répartis de la manière suivante :

- 5 pour Mont sous Vaudrey ;
- 4 pour Mouchard ;
- 2 pour Villers / Port Lesney / La Loyer / Souvans.
- 1 pour tous les autres.

Nous avons la possibilité de faire varier le nombre de conseillers de 32 à 40 dans le cadre d'un accord local. En 2020, un accord local a été adopté permettant de porter la composition du conseil communautaire à 40 conseillers avec la répartition suivante :

- 4 pour Mont sous Vaudrey et Mouchard ;
- 2 pour 10 communes (Villers Farlay, Port Lesney, Souvans, La Loyer, La Vieille Loyer, Vaudrey, Ounans, Chissey sur Loue, Cramans, Chamblay) ;
- 1 pour les 12 autres communes.

Cette répartition permet une meilleure représentativité des petites communes.

Paulette Giancatarino et Sandra Hählen estiment que 4 conseillers pour leurs communes est largement suffisant.

Le bureau à l'unanimité souhaite poursuivre avec le nombre de 40 conseillers. Afin de valider cet accord local, il faut que les conseils municipaux délibèrent à la majorité qualifiée.

Les communes seront destinataire d'un projet de délibération à soumettre à leur conseil municipal avant le 31 août 2025.

Le prochain mandat sera soumis au scrutin de liste paritaire pour toutes les communes.

4. Avenants au chantier du presbytère

Les travaux de rénovation du presbytère d'Ounans ont débuté le 16 mars 2024 pour se terminer en juin 2025.

1) Objet: Avenant 1 lot 8 marché presbytère

L'entreprise BFC Revêtement est titulaire du Lot n°8 : Sols collés et faïences pour un montant initial de 33 680.95 €HT.

L'entreprise BFC Revêtement a transmis une demande d'avenant n°1 auquel le maître d'œuvre a donné un avis favorable.

Les travaux portent sur la réalisation de sujétions techniques imprévues concernant la reprise du support sur le RDC haut suite aux démolitions des cloisons et la dépose de la chape par l'entreprise BS Maçonnerie. Il s'agit de reprendre la planéité générale en réalisant une chape de 60 mm, afin d'avoir un support sein pour la pose du sol souple.

Le montant est de 2 776.29 €HT (3 331.55 €TTC). Ce qui porte le montant total du marché à 36 457.24 €HT soit une augmentation totale de 8.14%.

Il vous est proposé de valider l'avenant n°1 de l'entreprise BFC Revêtement et d'autoriser le Président à le signer.

Délibération:

Vu la délibération n°22/2024 du 29 janvier 2024 attribuant le marché de rénovation de l'ancien presbytère d'Ounans pour y installer un espace France Services.

Considérant que des sujétions techniques imprévues sont apparues suite aux démolitions des cloisons et la dépose de la chape par l'entreprise BS Maçonnerie sur le RDC haut. Il convient de reprendre la planéité générale en réalisant une chape de 60 mm, afin d'avoir un support sein pour la pose du sol souple.

Considérant la demande de l'entreprise BFC Revêtement titulaire du Lot n°8 : Sols collés et faïences de modifier les prestations prévues au marché initial pour un montant de 2 776.29 €HT et l'avis favorable émis par le maître d'œuvre.

Le bureau après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant 1 au Lot 8 Sols collés et faïences de rénovation de l'ancien presbytère d'Ounans signé avec l'entreprise pour un montant de 2 776.29 €HT.
- D'autoriser le Président à signer cet avenant.

2) Objet: Avenant 1 lot 10 marché presbytère

L'entreprise Molin est titulaire du Lot n°10 : Plomberie Sanitaires Chauffage pour un montant initial de 174 974.11 €HT.

L'entreprise Molin a transmis une demande d'avenant n°1 auquel le maître d'œuvre a donné un avis favorable.

Les travaux portent sur :

- La mise à jour du marché en fonction des changements réalisés : modification des bouches de ventilation, réutilisation de certains équipements existants, installation d'une ventilation de chantier.
- L'installation d'une pompe dans la cuve de récupération des eaux pluviales assez puissante pour alimenter un robinet de puisage sur le mur du cimetière.

Le montant est de 587 €HT (704.40 €TTG). Ce qui porte le montant total du marché à 175 561.11 €HT soit une augmentation totale de 0.35%.

Il vous est proposé de valider l'avenant n°1 de l'entreprise Molin et d'autoriser le Président à le signer.

Délibération :

Vu la délibération n°22/2024 du 29 janvier 2024 attribuant le marché de rénovation de l'ancien presbytère d'Ounans pour y installer un espace France Services.

Considérant la nécessité de mettre à jour le marché en fonction des changements réalisés (bouches de ventilation, réutilisation de certains équipements, ventilation de chantier) et pour l'installation d'une pompe de récupération des eaux de pluie plus puissante,

Considérant la demande de l'entreprise Molin titulaire du Lot n°10 : Plomberie Sanitaires Chauffage de modifier les prestations prévues au marché initial pour un montant 587.00 €HT et l'avis favorable émis par le maître d'œuvre.

Le bureau après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant 1 au Lot 10 Plomberie Sanitaires Chauffage de rénovation de l'ancien presbytère d'Ounans signé avec l'entreprise pour un montant de 587.00 €HT.
- D'autoriser le Président à signer cet avenant.

3) Objet: Avenant 1 lot 7 marché presbytère

La SAS Malenfer est titulaire du Lot n°7 : Menuiseries intérieures pour un montant initial de 50 869.18 €HT.

L'entreprise Malenfer a transmis une demande d'avenant n°1 auquel le maître d'œuvre a donné un avis favorable.

Les travaux portent sur la mise en place d'un garde-corps le long de l'escalier autour de la gaine de l'élévateur pour pallier le risque de chute entre l'escalier et la gaine de l'élévateur.

Le montant est de 1 770 €HT (2 124 €TTC). Ce qui porte le montant total du marché à 52 639,18 €HT soit une augmentation totale de 3,48%.

Il vous est proposé de valider l'avenant n°1 de l'entreprise Malenfer et d'autoriser le Président à le signer.

Délibération :

Vu la délibération n°22/2024 du 29 janvier 2024 attribuant le marché de rénovation de l'ancien presbytère d'Ounans pour y installer un espace France Services.

Considérant la nécessité d'installer un garde-corps afin de pallier le risque de chute entre l'escalier et la gaine de l'élévateur.

Considérant la demande de la SAS Malenfer titulaire du Lot n°7 : Menuiseries Intérieures de modifier les prestations prévues au marché initial pour un montant 1 770 €HT et l'avis favorable émis par le maître d'œuvre.

Le bureau après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant 1 au Lot 7 Menuiseries intérieures de rénovation de l'ancien presbytère d'Ounans signé avec l'entreprise pour un montant de 1 770 €HT.
- D'autoriser le Président à signer cet avenant.

La qualité du service apporté par les agents de la Maison France Services est soulignée par les usagers et les élus qui ont d'excellents retours.

5. Attribution de marchés assainissement

La commission MAPA s'est réunie ce jour et propose l'attribution des marchés suivants :

- Travaux d'assainissement sur la commune de Mouchard. Pose de canalisations et réhabilitation sans tranchées:
 - o Au vu du dossier, le bureau décide à l'unanimité de suivre l'avis de la commission MAPA et attribue le marché à l'entreprise BENETRUY TP pour un montant de 389 161,00 € HT pour le LOT1 et à l'entreprise SOGEA pour un montant de 52 650,00 € HT pour le LOT2.
- Travaux de mise en séparatif des réseaux de la rue de la Chênaie à Villers Farlay:
 - o Au vu du dossier, le bureau décide à l'unanimité de suivre l'avis de la commission MAPA et attribue le marché à l'entreprise GUINOT TP pour un montant de 155 922,00 € HT pour l'offre de base.

Sandra Hählen : il est dommage que le chantier de Mouchard n'ait pas pu être coordonné avec le réseau de chaleur.

Stéphane Ramaux : la coordination de différents chantiers est toujours très compliquée.

6. Taxe de séjour

Une hausse de la taxe de séjour sera proposée au prochain conseil communautaire. Une proposition est présentée en bureau qui s'appuie sur les niveaux de taxes des territoires voisins, l'objectif étant que le Val d'Amour s'aligne sur les tarifs existants.

Il faut proposer un rapport complet pour le prochain conseil communautaire indiquant les références aux territoires voisins et les objectifs de l'augmentation des tarifs. etc...

7. Convention avec le CEREMA

La CCVA est lauréate de l'appel à partenariat **Co-construire une stratégie foncière intégrant dans vos projets et politiques publiques, les enjeux du territoire : adaptation au changement climatique, nature en ville, mobilité, environnement ...»** lancé par le CEREMA fin 2024.

L'objectif est d'accompagner la CCVA à déterminer une stratégie foncière pour les années à venir. Cette stratégie vise à traiter les enjeux de sobriété foncière, de préservation des ressources, d'adaptation au changement climatique.

L'étude, qui alimentera les réflexions du PLUi, aboutira à :

- La mise au point d'une stratégie foncière économique, qui permettra de travailler sur le développement des zones d'activités économiques,
- La réalisation d'un état des lieux des gisements à mobiliser pour densifier l'habitat et accueillir de nouveaux habitants avec un travail sur la densification des enveloppes urbaines.

La mission comprendra notamment :

- un atelier pour partager le diagnostic : questionner les atouts et faiblesses du territoire, préciser collectivement les grands enjeux de développement et de préservation du foncier, identifier des premières pistes de réflexions,
- construction de la stratégie de mobilisation et/ou de préservation du foncier stratégique,
- élaboration d'un schéma d'aménagement foncier identifiant des secteurs prioritaires (scenario et recommandation),
- des temps d'échanges avec d'autres collectivités engagées dans l'élaboration de leur stratégie foncière.

Cette mission débutera en mai 2025 pour une durée de 12 mois.

Le montant total est de 40 267€ HT, prix en charge à 50% par le CEREMA. Le montant à payer par la collectivité est donc de 20133€ HT soit 24 160€ TTC.

A l'unanimité, le bureau :

- Approuve ce marché en quasi-régie à intervenir avec le CEREMA pour l'élaboration d'une stratégie foncière,
- Autorise le président à signer ce marché.

8. Questions diverses

8.1. Divers

Eaux pluviales :

Le nettoyage des réseaux d'eaux pluviales pourrait être mutualisé au niveau des communes.

Les communes ont-elles un schéma directeur « Eaux pluviales » ?

La fauche des fossés du département peut également poser problèmes en cas de grosses pluies.

Assainissement :

La porte ouverte de la STEP de Montbarrey aura lieu le samedi 24 mai

Mobilités :

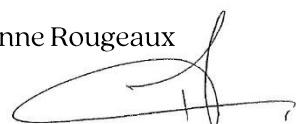
Sandra Hählen : l'association TGV TER est présidée par intérim par Jean Marie Sermier. L'association est très focalisée sur le TGV. Une rencontre avec Lyria est prévue.

Les prochains bureaux auront lieu le 2 et le 23 juin.

La séance est levée à 19H50

Le Président

Etienne Rougeaux



Le secrétaire,

Philippe Brochet

